

### GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES							
	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■				
	c13	commerce d'hébergement		■(a)				
	p1	communautaire récréatif			■			
	u1	utilité publique légère			■			
	h4	habitation en commun		■(b)				
	LOGEMENTS		Nombre de logements	min.	1	0	0	
	LOGEMENTS		Nombre de logements	max.	1	0	0	
	STRUCTURE / BÂT		Isolée		■	■		
	STRUCTURE / BÂT		Jumelée					
	STRUCTURE / BÂT		Contiguë					
	BÂTIMENT		Hauteur maximum	(étage)	2	2	--	
	BÂTIMENT		Largeur minimum	(m)	7	7	--	
	BÂTIMENT		Superficie de bâtiment au sol minimum	(m <sup>2</sup> )	67	67	--	

TERRAIN	Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	800	900	--			
	Largeur minimum	(m)	15	30	--			
	Profondeur minimum	(m)	45	30	--			

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES							
	Avant minimum	(m)	4	8	--			
	Avant maximum	(m)	--	--	--			
	Latérale minimum	(m)	1	4	--			
	Total des deux latérales minimum	(m)	4	8	--			
	Arrière minimum	(m)	6	8	--			
	Espace naturel	(%)	30	30	--			
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,4	0,4	--			
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--			
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--			

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)	(2)(3)					
		(4)	(4)(5)					
		(8)	(6)(7)					
		(10)	(8)(9)(10)					



VILLE DE  
SAINTE-AGATHE DES MONTS

<b>ZONE:</b>	<b>Ht 268</b>
<b>Résidentielle et touristique</b>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis une auberge
(b) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(2) Art. 8.4.4 - Salle à manger
(3) Art. 8.4.6 - Usage additionnel «service médical et professionnel» à un commerce d'hébergement
(4) Art. 9.5.4 - Antenne parabolique sur un terrain riverain au lac des Sables
(5) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
(6) Art. 17.4.7 - Superficie d'un terrain d'un commerce d'hébergement situé dans un secteur non-desservi ou partiellement desservi
(7) PIIA 001 - Établissement d'hébergement dans certaines zones
(8) PIIA 003 - Quai
(9) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(10) PIIA 004 - Centre-ville et bâtiments à potentiel patrimonial

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme
2014-08-19	2014-U56-6	PIIA 004

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO:	<b>2009-U53</b>
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO:	<b>2009-U54</b>
MISE À JOUR:	<b>janv 2015</b>